



Montreuil, le 29/01/2019

CAP B du 23/01/2019

Révision des comptes-rendus d'entretien professionnel (CREP) des Contrôleur.ses Principaux (réunion «balai»)

Déclaration liminaire

Avec la mise en place du prélèvement à la source au 01/01/2019, la situation de quasi rupture qui s'est déjà faite jour dans les services ne peut aller qu'en s'amplifiant dans les semaines à venir dans toute la DGFIP.

La prime de 200 euros annoncée le 8 janvier par le ministre Darmanin pour « *la petite surcharge de travail* » que constitue le PAS n'y change rien, si ce n'est de montrer à quel point le ministère est inquiet de la situation sociale à la DGFIP.

Aucune revalorisation du point d'indice n'est prévue jusqu'ici et cette annonce est très loin d'être à la hauteur de la perte de pouvoir d'achat subie par les agent.es. Cette prime ne concerne d'ailleurs pas tous les personnels de la DGFIP ce qui est inadmissible ! Il s'agit là d'une volonté délibérée de les opposer entre eux.

Dans un contexte social qui interroge sur la justice fiscale, sur la place et le rôle des services publics, et sur les questions de pouvoir d'achat, il serait inconcevable que les agent.es de la DGFIP ne se manifestent pas pour réclamer leur dû et défendre leur avenir professionnel !

Un avenir professionnel qui s'assombrit sérieusement pour les agent.es qui vont être concernés par la création d'agences comptables dans le secteur public local et hospitalier.

En effet, malgré l'opposition de la Cour des Comptes, le projet de loi de Finances 2019 permet aux collectivités locales, aux établissements publics de santé et à l'État, de basculer purement et simplement en agences comptables.

Alors que les collectivités subissent une baisse drastique de leurs dotations de la part de l'État, l'opportunité est trop belle de sortir du cadre d'un contrôle trop tatillon de la part des Finances Publiques.

Dans un tel cadre, quel avenir pour la gestion publique et la Dépense Etat ? Quel avenir pour les dizaines de milliers d'agent.es travaillant dans cette sphère ?

Un groupe de travail est prévu le 28/01/2019 sur ce sujet. Les documents transmis pour sa préparation sont loin d'apporter des réponses suffisantes et rassurantes en matière de garanties et de gestion pour les personnels qui seront concernés.

En matière de gestion justement, nous sommes en pleine période de campagne de mutations. Si nous connaissons déjà l'état déplorable des applications informatiques à la DGFIP, ce n'est pas l'utilisation de « *Sirhius demande de vœux* » qui va nous faire changer d'avis : fonctionnement par à-coups, messages d'erreurs et déconnexions intempestives sont le lot des collègues qui essayent de saisir leur demande de mutation. Encore hier, de nombreux dysfonctionnements et empêchements de saisie nous ont été signalés. Ces difficultés sont particulièrement prégnantes pour les stagiaires qui doivent effectuer leur saisie sur des plages contraintes. Suite à notre intervention pour dénoncer cette situation, le directeur des RH a généreusement rajouté à la campagne des demandes de mutations... 1 journée supplémentaire le 25 janvier ! Il est évident pour la CGT que ce délai n'est pas suffisant et nous renouvelons notre demande d'une semaine supplémentaire pour l'ensemble des personnels concernés (titulaires et stagiaires).

Enfin en lien avec l'ordre du jour, la CGT Finances Publiques réaffirme son opposition totale à la suppression des CAPN de recours de second niveau de l'entretien professionnel. Pour l'administration cette suppression : « *comporte de nombreux avantages notamment en termes de simplification de procédures de gestion et d'allègement des charges de travail des gestionnaires RH ou encore de responsabilisation accrue du niveau local et de la redynamisation du dialogue social* ».

Dans les faits, celle-ci confère tous pouvoirs et toute latitude aux directrices et aux directeurs locaux. Cela donnera encore plus de facilité pour abonder dans le sens des évaluateurs de premier niveau et ne pas les déjuger.

La départementalisation des affectations et la gestion en local des recours d'évaluations combinée à la mise en place annoncée de la rémunération au mérite, permettront aux directrices et aux directeurs locaux d'accentuer l'asservissement des agent.es de la DGFIP.

SYNDICAT NATIONAL CGT FINANCES PUBLIQUES :

Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex - www.financespubliques.cgt.fr -

✉ : cgtfinancespubliques.bn@dgifp.finances.gouv.fr - t : 01.55.82.80.80 - f : 01.48.70.71.63

Suivez-nous sur facebook ou twitter : @cgt_finpub (Syndicat National CGT Finances Publiques) @cgt_finpub (CGT Finances Publiques)